

POSITION DU CANADA

Le Canada est pleinement résolu à faire en sorte que les parties au conflit s'acquittent de leurs obligations en matière de droits de la personne. Avec un règlement négocié de la guerre en Bosnie-Herzégovine, nous appuierons les efforts faits par la communauté internationale pour surveiller et promouvoir le respect de ces droits.

Le Canada a toujours joué un rôle de premier plan dans les efforts internationaux pour scruter et punir les crimes de guerre commis dans l'ex-Yougoslavie. En mars 1993, le Canada a parrainé une réunion internationale d'experts en vue d'établir le Tribunal pénal international pour les crimes de guerre commis dans l'ex-Yougoslavie. Avec une contribution de 300 000 \$, le Canada a été le premier pays à appuyer la Commission d'experts des Nations Unies (UNCOE) qui examine les crimes de guerre présumés et autres violations des règles internationales en matière de droits de la personne. Le Canada a participé à trois enquêtes se rapportant, entre autres, à des agressions sexuelles et à l'existence de charniers.

En mars 1994 et avril 1995, le Canada a versé un total de 775 000 \$ au Fonds d'affectation spéciale du Tribunal pénal international et, en septembre 1993, le juge canadien Jules Deschênes était élu au Tribunal. Le Canada a créé un poste pour un coordonnateur de l'information, dont le rôle est de centraliser l'information sur les violations présumées des règles internationales en matière de droits de la personne dans l'ex-Yougoslavie, et il a présenté au Conseil de sécurité des Nations Unies deux rapports sur les crimes de guerre présumés. Le Canada a également participé à la rédaction de la Déclaration sur la protection des victimes de crimes de guerre, laquelle fait expressément état des agressions sexuelles commises contre les femmes durant un conflit armé.

Depuis le début du conflit, le Canada a fourni à l'ex-Yougoslavie une aide humanitaire se chiffrant à 65 million de dollars. Le Canada continuera d'apporter une contribution importante durant la période postérieure au conflit. Les détails du programme canadien de reconstruction seront annoncés durant une conférence pour les annonces de contributions qui aura lieu à Bruxelles en mars 1996. Le Canada a désigné un haut fonctionnaire en tant que coordonnateur spécial pour la reconstruction dans l'ex-Yougoslavie.

Le rôle du Canada dans la mise en oeuvre de la paix civile portera sur la réhabilitation sociale, les droits de la personne, les réfugiés et le contrôle des armements. À court terme, le Canada continuera de contribuer à l'aide humanitaire et de promouvoir les mesures régionales de renforcement de la confiance et de la sécurité. À moyen terme et à long terme, nous défendrons les droits de la personne et la tolérance ethnique, en nous concentrant sur les initiatives communautaires dirigées par les ONG canadiennes. Nous discutons en ce moment avec l'OSCE de la mise à contribution du savoir-faire canadien dans les institutions nationales de défense des droits de la personne, ainsi que de l'affectation de spécialistes des droits de la personne au mandat de l'organisation.

Le Canada a annoncé le 6 décembre qu'il enverrait 1 000 soldats pour soutenir l'IFOR. Environ 350 soldats sont sur le terrain; le contingent principal se mettra en place au nord-ouest de la Bosnie à la fin de janvier ou au début de février.